



CONTRAT D'ENGAGEMENT DE BROCANTE

31^{ème} Brocante

Dimanche 18 juin 2023 de 7h30 à 17h

Par le présent contrat, il a été convenu, entre les soussignés, ce qui suit :

Mairie de Roissy-en-France, représentée par Mme Michèle CALIX en sa qualité de Maire, Mairie, 40, av Charles de Gaulle ROISSY-EN-FRANCE, engage en sa qualité d'organisateur

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

☎ _____ MAIL _____

Type de pièce d'identité en cours de validité ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Permis de conduire

N° de pièce _____ Date de délivrance _____

Lieu de délivrance _____

☐ Particulier ☐ Professionnel (cochez la case) Activité principale _____

N° d'Inscription au Registre du Commerce (Professionnels uniquement) _____

Plaquette d'immatriculation du véhicule qui circulera sur le site pour le déchargement/chargement des objets destinés à la vente : _____

Nom, prénom et date de naissance et numéro de téléphone du propriétaire du véhicule et/ou du conducteur : _____

☎ _____

Aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer sur le site sans que ces renseignements n'aient été préalablement transmis. ATTENTION ! Les exposants ne pourront plus entrer ou sortir de la brocante de 7h30 à 17h00 les accès seront bloqués par des plots en béton.

Les organisateurs se réservent l'exclusivité de l'attribution d'emplacements pour les activités de buvette et alimentation en tout genre.

-Les organisateurs ne fourniront pas d'électricité aux exposants (notamment alimentaires).

-Les mêmes emplacements ne peuvent être attribués d'une année sur l'autre.

-Les ventes d'objets neufs, d'armes et d'animaux sont strictement interdites.

-Après déchargement, les véhicules devront stationner sur les parcs ou emplacements autorisés.

Réservation :

BROCANTEURS : Les emplacements seront attribués par tranche de 2 mètres linéaire avec un maximum de 4m

TARIFS	Prix pour 2 mètres	Nombre de mètres	Montant total
Brocanteurs Roisséens	10.00 €		

ALIMENTAIRES : Les emplacements seront attribués par tranche de 1 mètre linéaire avec un maximum de 8m

TARIFS	Prix au mètre	Nombre de mètre	Montant total
Alimentaires Roisséens	10.00 €		

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE • ARRONDISSEMENT DE SARCELLES • CANTON DE VILLIERS-LE-BEL

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Mairie de Roissy-en-France • 40, avenue Charles-de-Gaulle • 95700 • Tél. : 01 34 29 43 00 • accueil@ville-roissy95.fr • www.roissyenfrance.fr

Les réservations se feront uniquement sur contrat écrit dûment rempli et à jour de règlement

IMPÉRATIVEMENT avant le **LUNDI 26 MAI 2023.**

Au delà de cette date, toute inscription ou contrat incomplet, sera considéré comme nul et vous sera retourné. La Municipalité se réserve le droit de refuser tout contrat si elle le juge utile.

Toute fausse déclaration sur l'identité du brocanteur, sur la nature des objets exposés ou sur l'activité réellement exercée, entraînera l'exclusion immédiate de la Brocante.

LES EMPLACEMENTS SERONT ATTRIBUÉS DANS L'ORDRE D'ARRIVÉE DES DOSSIERS

La manifestation se déroulera rue Houdart, avenue de Montmorency, avenue Heinz Gloor.

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions du présent contrat, qu'elles s'engagent à respecter et à accomplir scrupuleusement et sans réserve.

Fait en deux exemplaires

SPORTS ET VIE LOCALE

Signature et cachet de l'organisateur

55, rue Houdart
95700 ROISSY-EN-FRANCE

Signature de l'exposant

Merci de nous retourner 1 exemplaire signé (vous conservez l'autre) ainsi que l'attestation sur l'honneur pour les particuliers accompagnés du règlement (chèque libellé à l'ordre de régie centrale Roissy-en-France) au

Complexe Sportif des Tournelles

55, rue Houdart

95700 ROISSY EN FRANCE

Dès réception de votre contrat complet, nous enregistrons votre inscription. Un badge de couleur, vous autorisant l'entrée sur la brocante que vous devrez impérativement apposer sur votre véhicule vous sera adressé quelques jours avant la brocante.

Après 7h30 votre emplacement ne vous sera plus réservé.

Les données personnelles sont recueillies dans le respect de la Directive européenne n°2016/680, du règlement européen n°2016/679 et de la Loi n°2016/1321 pour une République numérique. En application des textes précités, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données collectées. Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande à l'adresse électronique vielocale@ville-roissy95.fr ou par téléphone au 01.34.29.95.95